Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260605-DE04CM050626-DE

Affaire n° 4 à l'ordre du jour Année 2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin,

Sur convocation en date du 29 mai 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Séance de 19h30

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX, Charles HOUZE, Didier DERU, Odile MIEL-GIRESSE, Tanguy METROPE, Christine MASSART, Grégory PERETOU, Anne-Sophie GUILLEMOT, Yannick HELLIO, Nathalie MALIDOR, Jacques TOUMINET, Dominique ORHANT, Anne-Sophie MORIN, Olivier BOBIGEAT, Yves KOZIEL, Matthieu JOUNEAU, Sonia DABIN, Philippe MORANT, Lydie PATRY, Christelle BOUVIER, Laurent VANDAMME, Yann LUCAS, Marina BADOUAL, Camille SOUFFLET, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Soilihi ABOUDOU, Emilie PINSON, Baptiste THEVELEIN.

ETAIENT EXCUSES : Laurence LE DÛ (pouvoir à Didier LECHIEN), Béatrice SAGORY (pouvoir à Chantal BOULOUX), Angèle COUELLAN (pouvoir à Anne-Sophie GUILLEMOT), Sandra LE DREAN-SMEJKAL (pouvoir à Charles HOUZE), Stella CORBES (pouvoir à Soilihi ABOUDOU).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : Charles HOUZE

*
* *

URBANISME – Demande de subvention pour la réfection de la couverture d'une maison en pans de bois sise 1 rue du Jerzual – Monsieur COLIN

Rapporteur : Philippe MORANT

L'immeuble sis 1 rue du Jerzual est situé dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR). Il y est inscrit au titre des Monuments historiques (façades et toitures) par arrêté du 4 décembre 1961.

Par arrêté municipal en date du 11 décembre 2024, Monsieur Bruno COLIN a obtenu l'autorisation de procéder aux travaux de réfection de la couverture et de la charpente de cette maison à pans de bois.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260605-DE04CM050626-DE

Une subvention de la Ville est sollicitée pour faciliter sa démarche d'entretien et de restauration.

Le montant des travaux s'élève à 71 297 € HT, ces derniers sont réalisés par les entreprises Benâtre (couverture), Gauthier (charpente) et Patita (maçonnerie).

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) soutient cette initiative en accordant une subvention d'un montant de 16 755 €.

La ville de Dinan peut, conformément à ses pratiques habituelles, participer en octroyant un montant correspondant à 10 % du montant des travaux, plafonné à 2 000 €.

Vu l'avis favorable de la Commission Transition Écologique et Aménagements du 19 mai 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à L'UNANIMITE :**

- **D'ACCORDER** à M. Bruno COLIN une subvention s'élevant à la somme de 2 000 € (deux mille euros).

Cette somme sera inscrite au budget principal 2026 Commune de Dinan – section investissement.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN

